

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

Renouvellement Convention SIG (système d'information géographique) - ACSO

Date de convocation :
25.03.2025
Date d'affichage
25.03.2025

N° 10-2025
Membres élus : 15
Présents : 11
Abstention : 0
Pour : 15 – Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame VARLET Nathalie, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NIODO Patrick, Madame LETURQUE Maud, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame VIVIER Maryline, Madame DUROYAUME Manuella, Monsieur GOUSSET Sébastien

Absents excusés

Monsieur JEAN Mikaël donne pouvoir à Madame FASSI Sandrine,
Monsieur MANESSE Éric donne pouvoir à Monsieur DEGLAVE Laurent
Monsieur TRIN Christian donne pouvoir à Madame VARLET Nathalie
Monsieur CLEROY Kévin donne pouvoir à Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Sandrine FASSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Patrick NIODO

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système d'information permettant de créer, d'organiser et de présenter des données spatialement référencées ainsi que la production de plans et cartes. Le SIG est un croisement entre des données et des fonds de plans.

En 2021, l'ACSO a mis en place un SIG communautaire contribuant à la connaissance du territoire et à la prise de décisions pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Depuis, 7 services prioritaires ont été mis en œuvre :

- un catalogue de données facilitant la recherche de données existantes (données environnementales, servitudes, données cadastrales...)
- le téléchargement de données (ou l'exploitation sous forme de flux)
- le développement d'applications métiers, dont une application mobile simplifiée
- une assistance technique et méthodologique
- des formations aux techniciens et aux élus
- la réalisation de documents et de cartographies

Par délibération n° 77/2021, en date du 16/12/2021, la commune a adhéré au service SIG communautaire, pour une participation financière prise en charge par l'ACSO, pour une durée de 3 ans.

Ce service présente un réel intérêt pour la commune, puisqu'il permet la consultation quotidienne de données, et la réalisation de plans et cartes à l'échelle de la commune.

Le renouvellement de la convention est prévu à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement sans dépasser 3 ans, et cela dans les mêmes conditions financières que la convention précédente.

Exemple de calcul à partir de la population municipale au 01/01/2024 :

		Population municipale (au 01/01/2024)	Participation en %	Montant TTC en €
Coût annuel				59 000
Au prorata du nb d'habitants	ACSO		30%	16 200
	Creil	36 106	28%	15 589
	Nogent-sur-Oise	21 382	17%	9 114
	Montataire	13 701	11%	5 840
	Villers-Saint-Paul	6 521	5%	2 779
	Saint-Leu-d'Esserent	4 606	4%	1 963
	Saint-Maximin	2 941	2,3%	1 254
	Thiverny	1 080	0,9%	460
	Saint-Vaast-lès-Mello	1 033	0,8%	440
	Cramoisy	807	0,6%	344
	Rousseloy	289	0,2%	123
	Maysel	219	0,2%	93
Population totale (au 01/01/2024)		88 685		

Solidarité intercommunale payée par l'ACSO

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention proposée par l'ACSO, ci-annexée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : **approuve** le renouvellement de la convention proposée par l'ACSO, ci-annexée ;

Article 2 : **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 03.04.2025



Le Maire
Nathalie VARLET